

Réhabilitation partielle du Site CMA FORMATION de Boulazac (24)

MAITRE D'OUVRAGE :
CMAR Nouvelle Aquitaine
46 Rue Général de Larminat 33000 Bordeaux

Directeur Régional adjoint DRAG
Pascal Destandau
pascal.destandau@cma-nouvelleaquitaine.fr

Service Patrimoine
Régis Brunet
regis.brunet@cma-nouvelleaquitaine.fr

Service Patrimoine
Hervé Volatron
herve.volatron@cma-nouvelleaquitaine.fr

MAITRE D'OUVRAGE :
CMA Formation de Boulazac
16 avenue Henry Deluc 24750 Boulazac

Intendant du CFA - David Leygues
Tel : 05 53 02 44 70 – 07 87 84 99 64
e-mail : david.leygues@cma-nouvelleaquitaine.fr

Agent technique du CFA – Vincent Marty
Tel : 06 77 85 89 24
e-mail : vincent.marty@cma-nouvelleaquitaine.fr

AMO :
SEM47
6 Bis Bd Scaliger, 47000 Agen

Chargé d'opération – Cédryc Lachaud
Tel : 05 53 77 02 23 – 07 86 70 54 48
e-mail : c.lachaud@sem47.fr

Administratif – Anthony Bonafous
Tel : 05 53 77 26 87
e-mail : a.bonafous@sem47.fr

ARCHITECTE MANDATAIRE:
GADRAT architectures & associée
2, rue des trois conils 33000 Bordeaux
Tel : 09 75 78 11 55
e-mail : julien@gadrat-architectures.com

CUISINE COLLECTIVE :
CUISINORME CRITAIR
21, rue Chanzy 33 110 Le Bouscat
Tel : 05 56 50 27 64
e-mail : contact@cuisinorme.com

BET STRUCTURE ACIER - FLUIDES
INTECH
BP 124 Marsac sur l'Isle 24051 Périgueux
Tel : 05 53 5457 09
e-mail : etudes@beintech.fr

COORDINATION OPC :
SEPIBAT
1, place André Maurois - 24000 Périgueux
Tel : 05 53 54 37 47 - 06 08 25 55 88
e-mail : contact@sepibat24.fr

BUREAU DE CONTROLE :
APAVE SUD EUROPE
Avenue de lussac 33370 Artigues près Bordeaux
Tel : 05 56 77 27 06
e-mail : jonathan.leymarie@apave.com

COORDONATEUR SPS :
APAVE SUD EUROPE
Avenue de lussac 33370 Artigues près Bordeaux
Tel : 05 56 77 27 06
e-mail : eric.pinglot@apave.com

CCTP – LOT 05 – Menuiserie intérieure

PHASE : DCE	Date : Juin 2026		Indice			
			A	B	C	D
			E	F	G	H
Date	Indice	Modifications				

SOMMAIRE

1 - GENERALITES	3
1.1 - OBJET DU MARCHE	3
1.2 - DIVERS	3
2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET MATERIAUX	4
2.1 - QUALITE DES MATERIAUX	4
2.2 - TOLERANCES.....	5
2.3 - RECEPTION DES SUPPORTS.....	6
2.4 - VERIFICATIONS ACOUSTIQUES	6
3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX	7
3.1 - BP1 – SIMPLE BATTANT - 1016X2100MM	8
3.2 - BP2 – BLOC PORTE HYDROFUGE - SIMPLE BATTANT - 1060X2100MM.....	8
3.3 - BP3 – BLOC PORTE HYDROFUGE - COULISSANTE - 930X2120MM.....	9
3.4 - BP4 - DOUBLE BATTANT - 1500X2100MM	10
3.5 - BP5 – BLOC PORTE DE SERVICE - SIMPLE BATTANT - CF1/2H + FP + HUBLOT - 1050x2100MM.....	10
3.6 - BP6 - BLOC PORTE DE SERVICE - DOUBLE BATTANT - CF1/2H + FP + HUBLOT - 1500x2100MM	11
3.7 - BP7 - DOUBLE BATTANT - 2360X2100MM	12
3.8 - BP8 – SIMPLE BATTANT - 750X2100MM	13
3.9 - POSE ET SCELLEMENT DES MENUISERIES INTERIEURES	13
3.10 - ORGANIGRAMME DES CLEFS – PPPP ET PPPG.....	14
3.11 - SIGNALÉTIQUE.....	14
3.12 - FILM SUR VITRAGE	15
3.13 - BI PATERES SUR LISSE	15
3.14 - TABLETTE MURALE	15
3.15 - HABILLAGE ACOUSTIQUE – CAISSONS DU PARVIS.....	15
3.16 - SUJETIONS D'ÉTANCHEITE A L'AIR.....	16
3.17 - ETUDES D'EXECUTION - DOE	17

1 - GENERALITES

1.1 - OBJET DU MARCHÉ

Les travaux faisant l'objet de ce corps d'état concernent les prestations :

MENUISERIE INTERIEURE

Nécessaires à la réhabilitation partielle du site CMA FORMATION de Boulazac (24)

Le présent CCTP ne peut être dissocié de l'ensemble des pièces administratives (CCAP, CCAG), plans et détails divers joints au présent dossier.

Le présent descriptif a trait aux travaux à exécuter en concordance avec les plans, mais il n'a pas de caractère limitatif.

Les entrepreneurs devront comme étant compris dans leurs prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables à l'achèvement complet de leur mission, quelles que soient les quantités d'ouvrages qu'ils auraient pu énoncer.

Ils devront en outre, consulter le descriptif des autres corps d'état car ils ne pourront en aucun cas invoquer une méconnaissance des ouvrages communs à un ou plusieurs lots.

De ce fait, ils ne pourront se prévaloir d'erreurs ou d'omissions aux devis et plans, qui puissent les dispenser d'exécuter tous les travaux de leur profession, selon les règles de l'Art.

Aucun supplément de prix au marché ne pourra se justifier.

L'entrepreneur devra se mettre en rapport en temps utile avec les autres corps d'état afin de préciser les dispositions particulières des supports à obtenir.

D'une manière générale, tous ces travaux comprennent la fourniture et la mise en œuvre des matériaux ainsi que les moyens matériels permettant leur réalisation.

La présente liste n'étant pas exhaustive, l'entreprise aura pour obligation d'exécuter outre les travaux décrits au CCTP ou représentés sur les plans, toutes autres prestations non définies mais rendues nécessaires pour le parfait achèvement des ouvrages selon les règles de l'art de construire.

L'entreprise du présent corps d'état exécutera les travaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et effectuera tous ouvrages complémentaires permettant de répondre à ces règles ainsi qu'au respect des ouvrages voisins et de leur pérennité.

1.2 - DIVERS

Se référer au lot 00 et voir « CCTP – GENERALITES COMMUNES TOUS CORPS D'ETAT »,

2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET MATERIAUX

2.1 - QUALITE DES MATERIAUX

Huisseries

Les huisseries ou bâtis métalliques qui seront en acier galvanisé auront un traitement Sendzimir ou équivalent - masse de zinc 245 g/m² minimum. Profils en tôle pliée d'épaisseur 15/10° mm minimum.

La feuillure de fermeture correspondra à l'épaisseur de l'ouvrant augmenté de 3 mm et ses dimensions celles du vantail + 5 mm.

Les huisseries venant dans les cloisons seront en bois.

Portes intérieures

Les portes seront planes, en bois, d'un modèle agréé et revêtues du label CTB. Elles devront répondre aux conditions de fabrication fixées par les normes françaises P 23.302 - p 23.303 pour les portes de communication.

Elles devront également satisfaire aux différents essais physiques et mécaniques prévus par lesdites normes.

Mise en œuvre des ouvrages accessoires

Tous les ouvrages seront mis en place avec la plus grande exactitude d'implantation à leurs emplacements définis par les plans ou à défaut par les ordres du Maître d'Œuvre. Ils seront maintenus aux dits emplacements dans les conditions telles qu'ils ne pourront subir aucun déplacement.

Toutes cales et étrépillons provisoires devront être utilisés dans le but d'empêcher la déformation des ouvrages du fait des travaux des autres corps d'état. Ils seront maintenus en place jusqu'à séchage complet des scellements, calfeutrements et enduits.

Fixations des huisseries et bâtis

D'une façon générale, l'entrepreneur a la charge de tous les ouvrages et accessoires à partir des supports livrés par le maçon. Pour les cloisons type Placoplâtre ou Carrobric, les huisseries sont posées par le titulaire du lot concerné.

Protections

- Protection des bois

Tous les bois apparents (placages, chants...) dont la finition sera une peinture recevront une couche d'impression en usine.

Tous les bois devront être traités fongicides et insecticides (capricorne des maisons, vrillettes, lyctus, termites, champignons, etc.).

Le traitement et l'impression devront être effectués à l'usine de fabrication des menuiseries, après usinage, pour que toutes les faces soient imprégnées, qu'elles soient apparentes ou cachées après mise en œuvre.

Le mode de traitement sera soumis à l'approbation préalable du maître d'œuvre.

Les produits de préservation doivent obligatoirement être choisis dans la liste des produits de préservation des bois dans la construction, chapitre V, classe b du fascicule "produits de préservation des bois, marque de qualité CTB.F - liste des produits homologués et guide de l'utilisateur".

L'entreprise doit s'assurer de la comptabilité entre les produits de préservation et les produits de protection complémentaire et de finition. En cas de doute, l'entreprise doit demander un engagement du fabricant de produits.

Il appartient à l'entreprise de justifier du traitement des bois. Faute d'avoir fourni ces justifications, le maître d'œuvre se réserve la possibilité de faire exécuter des essais par le CTB ou le CTFT pour déterminer la présence de produit et la profondeur du traitement.

Les démarches pour l'exécution de ces essais sont à la charge de l'entreprise ainsi que tous les frais, directs ou indirects en découlant, que les résultats soient favorables ou non à l'entreprise.

- Protection des ouvrages métalliques

Les ouvrages métalliques divers seront revêtus d'une peinture antirouille. Dans le cas d'ouvrages métalliques inaccessibles par le peintre après pose, l'entrepreneur du présent lot aura, à sa charge, l'application d'une couche supplémentaire de peinture glycérophthalique.

Quincaillerie et visseries

- Clauses générales

Tout article de quincaillerie proposé par l'entreprise pour lequel il existe la marque de conformité aux normes CE doit être titulaire de cette marque.

Tous les ouvrages de quincaillerie livrés "fini" sur le chantier doivent être protégés.

Les pièces mobiles des articles de quincaillerie doivent être graissées ou huilées.

Une révision de bon fonctionnement des éléments mobiles doit être effectuée par l'entreprise avant la réception.

- Protection

Tous les éléments de quincaillerie non traités contre l'oxydation par bichromatage ou autres procédés doivent être revêtus avant pose d'une couche de peinture au minimum de plomb ou de qualité équivalente. Cette même protection doit être appliquée sur le fond de l'entaille.

- Pose des articles de quincaillerie :

La pose des articles de quincaillerie doit être réalisée conformément aux prescriptions de l'art. 5.4 du DTU n° 35.1 (par assimilation).

Serrure

- Clés

Les cylindres des serrures seront obligatoirement du type prescrit et seront fournies avec 3 clés. Chaque clé doit comporter un disque en métal inoxydable estampé permettant une identification aisée du local desservi.

Toute perte de clés avant la remise au maître de l'ouvrage entraîne le changement du cylindre.

- Combinaison des clés

Le tableau général de combinaison des clés des serrures de sûreté (organigramme), sera établi par l'entreprise en relation avec le maître d'œuvre sur indications du maître d'ouvrage.

Les commandes des cylindres fonctionnant sur jeux de passes seront réalisées par le présent lot, à charge des lots mettant en œuvre les portes correspondantes.

- Passe

La fourniture des passes particuliers est à la charge du présent lot.

2.2 - TOLERANCES

Tolérances dimensionnelles d'implantation et de mise en œuvre

Verticalité

Faux aplomb, écart de :

- + ou - 2 mm pour une hauteur maximale de 2,00 m
- + ou - 3 mm pour une hauteur supérieure à 2,60 m

Horizontalité :

- + ou - 1,5 mm jusqu'à 3,00 m de longueur
- + ou - 2 mm jusqu'à 5,00 m de longueur

Autocontrôle

But de l'autocontrôle :

L'entrepreneur devra assurer à ses frais l'autocontrôle pendant toute la durée du chantier.

Ce système a pour objectifs :

- d'atteindre, pour les ouvrages construits, le niveau de qualité prescrit par les spécifications du marché.
- de pouvoir démontrer au Maître d'ouvrage, au Maître d'œuvre et au Contrôleur technique que ce niveau de qualité est atteint.

Points à contrôler en particulier

Les points particuliers qui doivent être considérés comme des étapes obligatoires pour les contrôles externes sont :

- contrôle des implantations
- contrôle du nivellement, de la planimétrie et du dimensionnement
- contrôle de verticalité
- contrôle des réservations
- contrôle des états des surfaces

L'entrepreneur est formellement tenu de vérifier sur place les cotes exactes des ouvrages mis en œuvre et d'adapter en conséquence ses ouvrages à ceux déjà réalisés, les côtes indiquées au présent document étant les cotes théoriques.

Toutes erreurs, défauts de tolérance, etc., relevés dans les supports seront immédiatement signalés au maître d'œuvre.

2.3 - RECEPTION DES SUPPORTS

Les dimensions et réservations doivent être conformes aux indications des plans et aux prescriptions du présent C.C.T.P.

L'entrepreneur avant de réaliser ses ouvrages, doit vérifier sur place les mesures exactes des emplacements après exécution des ouvrages des autres corps d'état.

2.4 - VERIFICATIONS ACOUSTIQUES

Le titulaire du présent lot devra s'assurer que les surfaces d'absorption acoustiques mises en œuvre sont conformes à la réglementation en vigueur, notamment à l'Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement.

L'entreprise devra justifier au bureau de contrôle et à la maîtrise d'œuvre, par une étude acoustique selon les matériaux posés, des temps de réverbération obtenus.

Tous les calculs de justification acoustique pourront être demandés à l'entreprise

3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Généralités

Le présent lot posera les portes entre maçonnerie et charpente, et devra la fourniture des bâtis de portes au lot plâtrerie qui en assurera la pose dans ses cloisons plâtre. Après cette étape, le titulaire du présent lot devra assurer la réception des ouvrages.

Les remarques contenues dans les rapports du bureau de contrôle et du coordonnateur SPS devront être prises en compte dans la remise d'offre de l'entreprise.

Les travaux du présent corps d'état et l'ensemble des matériaux mis en œuvre devront répondre aux exigences de la réglementation en vigueur (code du travail, accessibilité, sécurité incendie...) pour tous les ouvrages du lot.

L'entreprise devra prévoir pour chacun de ses ouvrages l'ensemble des accessoires selon nécessité : barre anti panique, crémone, béquillage et condamnation, adhésifs, hublot, plaques inox, ferme porte, butoirs, etc. Ils seront choisis par la maîtrise d'œuvre sur présentation d'échantillons.

Les Blocs portes posés dans les cloisonnements intérieurs auront des cadres dormant toute largeur de cloison.

Les cotes sont données à titre indicatif. L'entreprise est tenue de les vérifier sur place

Compris toute sujétion de pose selon configuration des locaux.

L'entreprise devra fournir un plan de repérage synthétique des cloisons et des portes indiquant leur degré acoustique, CF et PF

L'entreprise prévoira dans son offre toutes les sujétions de mise en œuvre nécessaires pour répondre à la réglementation en vigueur (incendie, acoustique, etc.). Les caractéristiques des bloc-portes et autres châssis devront être adaptées à la destination des locaux.

Aucune plus-value ne sera acceptée pour une adaptation/conformité à la réglementation acoustique en vigueur.

Préconisations sécurité incendie

Respecter les dispositions des articles AM relatifs au comportement au feu des matériaux utilisés pour les aménagements intérieurs, les éléments de décoration et le mobilier et tenir à disposition de la commission de sécurité compétente les procès-verbaux correspondants :

Plafonds et faux plafonds M1, revêtements muraux M2, revêtements de sol M4

Matériaux isolants M0 à M4

Éléments de décoration flottants > 0.50m² dans les dégagements et locaux >50m² : M1

Tentures et rideaux M2 dans les dégagements et locaux d'une superficie >50m²

Cloisons extensibles : M3

Gros mobilier, agencement principal : M3

Portes coupe-feu

L'entreprise fournira un plan de localisation et les documents réglementaires décrivant les performances coupe-feu des menuiseries intérieures CF mises en place.

Vitrages

Selon le DTU 39 P5, les deux vitrages seront feuilletés 2B2. L'ensemble des vitrages des locaux devront être de type feuilleté sur les deux faces

Compris repérage des parties vitrées des portes par motifs adhésivés de couleur blanche à hauteur(s) réglementaire(s) dont le motif personnalisé pour l'édifice sera fourni par le maître d'œuvre.

Béquillage et butoirs

Béquilles doubles avec plaque de propreté ou rosace en acier inoxydable, garniture complète à fixation non apparente en inox, type NORMBAU LIGNE EST TYPE ZG 21.7/40 ou équivalent

Pour tous les châssis OF s'ouvrant à 180°, il sera prévu des butoirs en pastilles transparentes à poser sur les poignées ou sur les murs pour éviter aux châssis de taper les murs : butée de béquille type Bumms de chez Foussier ou équivalent, autocollant et à visser, couleur selon choix architecte.

Autres cas : butoirs de portes : embase en inox à fixation non apparente

Ferme porte

Lorsque cela sera possible en respect de la réglementation, Ferme-porte série 620, bras à glissière de Bricard, finition argent pour les locaux courants ou équivalent.

Choix en bras coulissant ou compas, en versions force réglable 2-6 ou 2-4, ou en version force constante de 3. Apté à équiper des blocs porte coupe-feu (hors arrêt à 90°). Garantie 10 an. Fabriqué en conformité avec la norme CE EN 1154. Angle d'ouverture : 180°. Apté à équiper un bloc-porte coupe-feu selon la norme EN 1634. Résistance élevée à la corrosion (grade 3)

3.1 - BP1 – SIMPLE BATTANT - 1016X2100MMNature

Fourniture et pose de bloc porte de communication intérieure métallique isolant et acoustique type DEYA Stabipac ou équivalent sur huisserie métallique.

Dimensions globales de l'ensemble : L1016xH2100mm

Pose vissée sur cloison en plaques de plâtre

Composé de :

- huisserie métallique en acier
- un vantail ouvrant à la française de dimensions générales L966xH2040mm
- Ame composite isolante et acoustique
- Parement en tôle d'acier
- Joint d'étanchéité périphérique à lèvres encastré dans la rainure du cadre du vantail
- Seuil en acier hauteur 20 mm

Finition de l'ensemble laqué, RAL au choix de l'architecte

Compris :

béquilles doubles avec plaque de propreté en acier inoxydable, butoirs de portes, garniture complète à fixation non apparente
compris poignée rallongée lorsque nécessaire
butoirs de porte fixés d'une façon générale en partie basse des cloisons et murs.
La barre de tirage pour accessibilité PMR est prévue au lot CVC

Serrures

Serrure de sûreté de type agréé par le Maître de l'ouvrage sur organigramme, pour les locaux localisés.
En l'absence d'organigramme, serrure à clé L [passe-partout]

Acoustique

Les bloc porte d'accès aux locaux auront un affaiblissement correspondant à la réglementation

Localisation

Selon plans architecte

3.2 - BP2 – BLOC PORTE HYDROFUGE - SIMPLE BATTANT - 1060X2100MMNature

Fourniture et pose de porte coulissante résistante aux projections d'eau, adaptée aux environnements humides type DEYA Aquabloc ou équivalent sur blocporte métallique.

Dimensions globales de l'ensemble : L1060xH2100mm

Constitué de :

Vantail :

- Cadre pvc avec alèses compact sur montants
- Épaisseur 40mm, hauteur 2040mm, largeur 930mm
- Chant droit, rainure basse
- Âme en panneau composite imputrescible
- Revêtement en panneaux compact
- Sans oculus

Huisserie :

- Bâti métallique résistant aux projections d'eau
- Peinture de protection
- Paumelles résistantes à l'eau
- Épaisseur cloison finie 98mm

Compris :

Béquilles doubles avec plaque de propreté en acier inoxydable, butoirs de portes, garniture complète à fixation non apparente
compris poignée rallongée lorsque nécessaire
Butoirs de porte fixés d'une façon générale en partie basse des cloisons et murs.
La barre de tirage pour accessibilité PMR est prévue au lot CVC

Serrures

Verrou intérieur intégré
La porte doit pouvoir être déverrouillée et dégondée de l'extérieur en cas d'urgence

Acoustique

Les bloc porte d'accès aux locaux auront un affaiblissement correspondant à la réglementation

Localisation

Selon plans architecte : Sanitaires douche des vestiaires

3.3 - BP3 – BLOC PORTE HYDROFUGE - COULISSANTE - 930X2120MM

Nature

Fourniture et pose de porte coulissante résistante aux projections d'eau, adaptée aux environnements humides type DEYA Aquabloc ou équivalent sur châssis à galandage, constituée de :

Vantail :

Cadre pvc avec alèses compact sur montants
Épaisseur 40mm, hauteur 2040mm, largeur 930mm
Chant droit, rainure basse
Âme en panneau composite imputrescible
Revêtement en panneaux compact
Sans oculus

Système coulissant à galandage :

Épaisseur cloison finie 98mm
Longueur 1930 x Hauteur 2120mm

Joints lèvres caoutchouc d'étanchéité entre parois, caissons et cloisons et ouvrant de porte

Sillage ou équivalent

Châssis affleurant à la cloison, sans habillage de finition

Double amortisseur pré-monté en usine

Rail en aluminium anodisé et chariots à roulements haute qualité étanches

Profils périphériques de réception de l'enduit en acier galvanisé perforé

Raidisseurs horizontaux garantissant une rigidité accrue du châssis

Sujétion de coordination avec le titulaire du lot plâtrerie en charge de la pose des contre châssis qui recevront les portes.

Poignée cuvette en acier inoxydable, tire doigt sur la tranche de la porte, butoirs de portes, garniture complète à fixation non apparente.

Serrures

Verrou intérieur intégré
La porte doit pouvoir être déverrouillée de l'extérieur en cas d'urgence

Acoustique

Les bloc porte d'accès aux locaux auront un affaiblissement correspondant à la réglementation

Localisation

Selon plans architecte : Sanitaires douche des profs

3.4 - BP4 - DOUBLE BATTANT - 1500X2100MM

Nature

Fourniture et pose de bloc porte de service intérieur métallique type DEYA Technipac ou équivalent sur huisserie métallique.

Dimensions globales de l'ensemble : L1500xH2100mm

Pose en tunnel dans cloison en plaques de plâtre

Composé de :

- huisserie métallique en acier
 - un vantail ouvrant à la française de dimensions générales L966xH2040mm
 - un vantail tiercé environ L400x2040mm
- Ame pleine isolante
Parement en tôle d'acier

Finition de l'ensemble laqué, RAL au choix de l'architecte

Compris :

Béquilles doubles avec plaque de propreté en acier inoxydable, butoirs de portes, garniture complète à fixation non apparente
compris poignée rallongée lorsque nécessaire
Butoirs de porte fixés d'une façon générale en partie basse des cloisons et murs.

Serrures

Serrure de sûreté de type agréé par le Maître de l'ouvrage sur organigramme, pour les locaux localisés.
En l'absence d'organigramme, serrure à clé L [passe-partout]

Acoustique

Les bloc porte d'accès aux locaux auront un affaiblissement correspondant à la réglementation

Localisation

- Dégagement 2

3.5 - BP5 – BLOC PORTE DE SERVICE - SIMPLE BATTANT - CF1/2H + FP + HUBLOT - 1050X2100MM

Nature

Fourniture et pose de porte de service de type "DAGfeu EI30" ou techniquement équivalent résistant au feu destinées au passage du personnel dans des locaux à températures voisines, en environnements contrôlés. Bloc porte hygiénique et facilement nettoyable, matériaux adaptés aux ambiances faiblement agressives et qui conviennent au milieu agro-alimentaire, cuisines professionnelles.

Performances de résistance au feu garanties par PV d'essai EI30 avec ferme-porte

Dimensions globales de l'ensemble : L1010xH2100mm

Composé de :

Huisserie, cadre et contre cadre en acier laqué 15/10, blanc banquise
Isolation par bandes de plâtre, Joint intumescent 3 faces
Huisserie monobloc métallique tubulaire.
Vantail ouvrant à la française de dimensions générales L930xH2040mm d'épaisseur 54 mm
Vantail à âme coupe-feu en matériaux incombustibles, 2 faces électrozinguées assemblées par rivetage et vissage.
Façade en aluminium laqué blanc injection de mousse polyuréthane haute densité 45 kg /m³ épaisseur 40 mm avec oculus bi-affleurant en verre feuilleté 60x40 cm à hauteur de vue sur encadrement aluminium laqué blanc.

Implantation selon plans architecte, et conformément à la réglementation.

Poignée et charnière inox avec mécanisme inox.

Serrure et ferme-porte selon réglementation.

Joint anti pince doigts, serrure à barillet Européen selon organigramme de l'établissement.

Protection basse par revêtement adapté à absorption de choc.

La fixation ne sera pas apparente.

Protection du bas de porte extérieure et intérieure, en partie basse et jusqu'à la poignée, hauteur 850 mm, par un revêtement de protection à absorption des chocs en inox, d'épaisseur 4 mm environ, mis en place par collage sur les 2 faces.

Le collage sera réalisé en usine et sera totalement étanche, la périphérie de la protection sera chanfreinée.

La couleur sera au choix du maître d'œuvre.

Les portes seront munies de serrures (Cf. article Organigramme), une butée d'ouverture sera prévue sur toutes les portes, fixés d'une façon générale en partie basse des cloisons et murs.

Compris :

Béquilles doubles avec plaque de propreté en acier inoxydable, butoirs de portes, garniture complète à fixation non apparente, type NORMBAU LIGNE EST TYPE ZG 21.7/40 ou équivalent

Compris poignée rallongée lorsque nécessaire

Ferme porte avec frein à l'arrivée avec degré CF.

Joint intumescent 4 faces sur le vantail et 3 faces sur l'hublot

Joint bas incorporé type «clos net rétractable»

Pions anti-dégondage

Serrures

Serrure de sûreté de type agréé par le Maître de l'ouvrage sur organigramme, pour les locaux localisés.

En l'absence d'organigramme, serrure à clé L [passe-partout]

Acoustique

Les bloc porte d'accès aux locaux auront un affaiblissement correspondant à la réglementation

Lorsque la cuisine/office est fermée par des portes vis-à-vis du restaurant : Bloc porte séparatif à affaiblissement acoustique R_w+C 45dB

Localisation

Selon plans architecte : Intégration dans des cloisons plâtres, des maçonneries, des panneaux isothermes

3.6 - BP6 - BLOC PORTE DE SERVICE - DOUBLE BATTANT - CF1/2H + FP + HUBLOT - 1500X2100MM

Nature

Fourniture et pose de porte de service de type "DAGfeu EI30" ou techniquement équivalent résistant au feu destinées au passage du personnel dans des locaux à températures voisines, en environnements contrôlés. Bloc porte hygiénique et facilement nettoyable, matériaux adaptés aux ambiances faiblement agressives et qui conviennent au milieu agro-alimentaire, cuisines professionnelles.

Performances de résistance au feu garanties par PV d'essai EI60 avec ferme-porte

Dimensions globales de l'ensemble : L1500xH2100mm

Composé de :

Huisserie, cadre et contre cadre en acier laqué 15/10, blanc banquise

Isolation par bandes de plâtre, Joint intumescent 3 faces

Huisserie monobloc métallique tubulaire.

Deux vantaux ouvrant à la française de dimensions générales :

L930xH2040mm d'épaisseur 54 mm

L400xH2040mm d'épaisseur 54 mm

Vantaux à âme coupe-feu en matériaux incombustibles, 2 faces électrozinguées assemblées par rivetage et vissage.

Façade en aluminium laqué blanc injection de mousse polyuréthane haute densité 45 kg /m³ épaisseur 40 mm avec oculus bi-affleurant en verre feuilleté 60x40 cm à hauteur de vue sur encadrement aluminium laqué blanc.

Implantation selon plans architecte, et conformément à la réglementation.

Poignée et charnière inox avec mécanisme inox.

Serrure et ferme-porte selon réglementation.

Joint anti pince doigts, serrure à barillet Européen selon organigramme de l'établissement.

Protection basse par revêtement adapté à absorption de choc.

La fixation ne sera pas apparente.

Protection du bas de porte extérieure et intérieure, en partie basse et jusqu'à la poignée, hauteur 850 mm, par un revêtement de protection à absorption des chocs en inox, d'épaisseur 4 mm environ, mis en place par collage sur les 2 faces.

Le collage sera réalisé en usine et sera totalement étanche, la périphérie de la protection sera chanfreinée.

La couleur sera au choix du maître d'œuvre.

Les portes seront munies de serrures (Cf. article Organigramme), une butée d'ouverture sera prévue sur toutes les portes, fixés d'une façon générale en partie basse des cloisons et murs.

Compris :

Béquilles doubles avec plaque de propreté en acier inoxydable, butoirs de portes, garniture complète à fixation non apparente, type NORMBAU LIGNE EST TYPE ZG 21.7/40ou équivalent

compris poignée rallongée lorsque nécessaire

Ferme porte avec frein à l'arrivée avec degré CF.

Joint intumescent 4 faces sur le vantail et 3 faces sur l'hubrisserie

Joint bas incorporé type «clos net rétractable»

Pions anti-dégondage

Serrures

Serrure de sûreté de type agréé par le Maître de l'ouvrage sur organigramme, pour les locaux localisés.

En l'absence d'organigramme, serrure à clé L [passe-partout]

Acoustique

Les bloc porte d'accès aux locaux auront un affaiblissement correspondant à la réglementation

Lorsque la cuisine/office est fermée par des portes vis-à-vis du restaurant : Bloc porte séparatif à affaiblissement acoustique $Rw+C$ 45dB

Localisation

Selon plans architecte : Intégration dans des cloisons plâtres, des maçonneries, des panneaux isothermes

3.7 - BP7 - DOUBLE BATTANT - 2360X2100MM

Nature

Fourniture et pose de bloc porte de service intérieur métallique type DEYA Technipac ou équivalent sur hubrisserie métallique.

Dimensions globales de l'ensemble : L2360xH2100mm

Pose en tunnel dans cloison en plaques de plâtre

Composé de :

- hubrisserie métallique en acier

- 2 vantaux ouvrant à la française de dimensions générales L1130xH2040mm

Ame pleine isolante

Parement en tôle d'acier

Finition de l'ensemble laqué, RAL au choix de l'architecte

Compris :

Béquilles doubles avec plaque de propreté en acier inoxydable, butoirs de portes, garniture complète à fixation non apparente

compris poignée rallongée lorsque nécessaire

Butoirs de porte fixés d'une façon générale en partie basse des cloisons et murs.

Serrures

Serrure de sûreté de type agréé par le Maître de l'ouvrage sur organigramme, pour les locaux localisés.
En l'absence d'organigramme, serrure à clé L [passe-partout]

Acoustique

Les bloc porte d'accès aux locaux auront un affaiblissement correspondant à la réglementation

Localisation

- Local TGBT

3.8 - BP8 – SIMPLE BATTANT - 750X2100MM

Nature

Fourniture et pose de bloc porte de communication intérieure métallique isolant et acoustique type DEYA Stabipac ou équivalent sur huisserie métallique.

Dimensions globales de l'ensemble : L750xH2100mm

Pose vissée sur cloison en plaques de plâtre

Composé de :

- huisserie métallique en acier
 - un vantail ouvrant à la française de dimensions générales L650xH2040mm
- Ame composite isolante et acoustique
- Parement en tôle d'acier
- Joint d'étanchéité périphérique à lèvres encastré dans la rainure du cadre du vantail
 - Seuil en acier hauteur 20 mm

Finition de l'ensemble laqué, RAL au choix de l'architecte

Compris :

béquilles doubles avec plaque de propreté en acier inoxydable, butoirs de portes, garniture complète à fixation non apparente
compris poignée rallongée lorsque nécessaire
butoirs de porte fixés d'une façon générale en partie basse des cloisons et murs.
La barre de tirage pour accessibilité PMR est prévue au lot CVC

Serrures

Serrure de sûreté de type agréé par le Maître de l'ouvrage sur organigramme, pour les locaux localisés.
En l'absence d'organigramme, serrure à clé L [passe-partout]

Acoustique

Les bloc porte d'accès aux locaux auront un affaiblissement correspondant à la réglementation

Localisation

- Local TD elec

3.9 - POSE ET SCHELLEMENT DES MENUISERIES INTERIEURES

Nature

Pose et scellement de menuiseries intérieures :

Scellement des cadres des menuiseries intérieures (portes, châssis, cadres de placard, ensembles vitrés, etc ...) non situés dans les cloisons en plaques de plâtre

Fourniture et mise en place de pattes de scellement en nombre suffisant

Livraison sur chantier des éléments de menuiserie à poser et sceller par le lot plâtrerie isolation (dont blocs portes).

Les ouvrages seront posés avec le plus grand soin à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par les titulaires des lots concernés (gros œuvre, plâtrerie, bardage...) pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.

Les ouvrages seront prévus avec toutes les finitions nécessaires au parfait achèvement, baguettes périphériques ou toute autre sujétion.

Localisation

Selon plans architecte

3.10 - ORGANIGRAMME DES CLEFS – PPPP ET PPPG

Nature

La pyramide globale est gérée par le titulaire du présent lot Menuiserie intérieure dans le cas d'un organigramme de clés avec passes hiérarchisés à faire valider par la maîtrise d'ouvrage et les utilisateurs.

Les coffres sont à fournir par chaque fournisseur des portes ainsi que les cylindres provisoires pour la durée du chantier.

Prévoir Type Bricard Alpha sur PPPP et PPPG (passe partiel et passe général) en nombre suffisant, schémas de répartition à présenter à la maîtrise d'ouvrage avant commande.

Le local Fourniture sera prévu en fermeture 3 points.

Les cylindres définitifs sur organigramme sont fournis par le titulaire du présent lot Menuiserie bois et posés en fin de chantier. Attention, cela concerne toutes les portes du projet, de tous les lots de l'opération.

Selon la réglementation en vigueur pour cet ERP, des boutons moletés devront être prévus sur toutes les portes d'évacuation du public.

Localisation

Selon plans architecte

3.11 - SIGNALÉTIQUE

Nature

L'ensemble de la signalétique sera conforme à l'annexe G, et notamment au paragraphe G3 de la réglementation handicapé du 30 novembre 2007, à savoir :

Les supports d'information doivent répondre aux exigences suivantes :

Être contrastés par rapport à leur environnement immédiat

Permettre une vision et une lecture en position « debout » comme en position « assis »

Être choisis, positionnés et orientés de façon à éviter tout effet d'éblouissement, de reflet ou de contrejour dû à l'éclairage naturel ou artificiel

S'ils sont situés à une hauteur inférieure à 2.20 m, permettre à une personne mal voyante de s'approcher à moins d'un mètre.

Les informations données sur ces supports doivent répondre aux exigences suivantes :

Être fortement contrastées par rapport au fond du support

La hauteur des caractères d'écriture doit être proportionnée aux circonstances : elle dépend notamment de l'importance de l'information délivrée, des dimensions du local et de la distance de lecture de référence fixée par le maître d'ouvrage en fonction de ces éléments.

Lorsque les informations ne peuvent être fournies aux usagers sur un autre support, la hauteur des caractères d'écriture ne peut en aucun cas être inférieure à :

15 mm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation

4.5 mm sinon la signalisation doit recourir autant que possible à des icônes ou à des pictogrammes

Lorsqu'ils existent, le recours aux pictogrammes normalisés s'impose

Hauteur et implantation type en conformité avec la réglementation accessibilité.

Lettrages et logotypes adhésifs de type non stylisé, de qualité extérieure et intérieure selon les localisations, en découpe spéciale posé directement sur les surfaces pleines ou vitrées des portes

Police de caractère : Netto Bold

Vinyle adhésif polymère découpé

Ton marron foncé après échantillonnage

Hauteur de lettrage : 1,5cm

Hauteur de pictogramme : 3cm

Collé sur porte bois à 6cm du bord de l'ouvrant

Confirmer la liste des intitulés et le nombre de portes avec situation dans l'établissement auprès du Maître d'ouvrage et des utilisateurs.

Le choix du modèle définitif sera effectué par l'architecte sur présentation d'échantillons.

Localisation**3.12 - FILM SUR VITRAGE**Nature

Fourniture et pose de film adhésif dépoli et translucide sur les vitrages intérieurs.

Pose soignée, sans bulles.

Pose jusqu'à hauteur 180 cm.

Le choix du modèle définitif sera effectué par l'architecte sur présentation d'échantillons.

Localisation

- Laboratoire chocolaterie : vitrages existants entre laboratoire et salle de technologie pâtisserie.

3.13 - BI PATERES SUR LISSENature

Fourniture et pose de lisses de portemanteaux couleur.

Patères doubles réalisées en acier étiré diamètre 6mm, forgées à froid et assemblées sur lisse en acier à haute rigidité de section U 15x35x2,5 mm enrobé de résine 100% polyester cuite au four.

Bipatères couleur sur lisse coloris ivoire RAL 9001.

Fixation murale par support en S. Visserie invisible. A poser sur les murs plâtre.

Taille d'une bipatère: 95x45x30 mm

Entraxe bipatères GS: 150 mm

Longueurs de 60 cm à 3m, par tranches de 15 cm.

Localisation

Selon plans architecte :

- 2 bipatères par douche de vestiaire

3.14 - TABLETTE MURALENature

Fourniture et pose d'une tablette murale

Tablette en bois, dimensions env. l 600 x p150 mm.

Fixations murale invisible

Localisation

- sanitaire-vestiaires filles , sous le miroir

3.15 - HABILLAGE ACOUSTIQUE – CAISSONS DU PARVISNature

Fourniture et pose d'habillage de paroi en revêtement très difficilement inflammable constitué d'un textile transonore assemblé à une ouate tendue de type TEXAA ou équivalent devant des panneaux RI pour une pose en extérieur abrité

Fourniture et pose selon les plans de détail architecte

Le coefficient d'absorption α_w sur cloison plâtre isolée est de 0,75 (MH).

L'encombrement total : textile + ouate + profil de fixation sera de 30 mm.

Classement européen de réaction au feu du revêtement B-s1, d0

Classement européen de réaction au feu du panneau RI A2-s1, d0

Environnement HQE : FDES (EN 15804) – Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire certifiées par l'AFNOR

LEED / BREEAM : 4 points pour • contribution acoustique • FDES (EN 15804) certifiée • très faible émission de COV (Composés Organiques Volatils) et de formaldéhyde.

Baguettes de tension en matière 100 % recyclée, chants visibles habillés par la maille du textile transonore

Panneaux absorbants RI 25 mm en matière 80 % recyclée

Impact sur le changement climatique : 5,94 kg CO₂ eq /m²

Part de composants recyclés : ≥ 66 %

Textile transonore en laize de 1500mm

Performances du textile transonore : Hydro-oléophobie ≥ 5 (AATCC118 et AATCC193) Caractère antistatique 7.1010 Ω (EN1149-1)

Entretien : Aspiration, possibilité de démontage-remontage

Garantie 10 ans

Le choix se fera sur 3 couleurs au choix parmi 30 coloris de la gamme du fabricant

La pose se fera tendu devant les panneaux RI de 25 mm collés par plots ou fixés sur le fond.

L'encombrement total sera de 30 mm.

Les joints entre lés seront traités en joint « tapissier ».

Les baguettes fendues, posées entre lés recevront les bords du parement.

Les lés seront tendues et découpées dans le but d'avoir le moins de joint apparent possible

Les baguettes fendues en « L », posées en périphérie ou en entourage des ouvertures, recevront les bords du revêtement textile.

Habillage de périphéries et chants visibles : les baguettes fendues en « L », posées sur les côtés visibles, seront livrées gainées.

Les angles saillants seront réalisés en tendant le revêtement sur une cale fournie par le fabricant.

Les angles rentrants seront réalisés en joint « tapissier ».

Les différents bords d'un même coloris peuvent présenter des nuances ; le calepinage prévu paroi par paroi devra donc impérativement être respecté.

Localisation

Selon plans architecte,

- les caissons en plafond du parvis d'entrée

3.16 - SUJETIONS D'ÉTANCHEITÉ À L'AIR

Les entrepreneurs devront comme étant compris dans leurs prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables à l'achèvement complet de leur mission, en incluant tous les particularismes pour garantir l'étanchéité à l'air, quelles que soient les quantités d'ouvrages qu'ils auraient pu énoncer.

Ils prendront connaissance du document joint au présent appel d'offre et intitulé : « CCTP : Étanchéité à l'air » qui permet de sensibiliser les corps d'état à la démarche et d'en apprendre les principes, réglementations et mises en œuvre.

Les annexes de ce document permettent de se rendre compte des détails constructifs indispensables à l'étanchéité qu'il leur faudra mettre en œuvre et adapter si besoin à ce bâtiment.

Ils prévoiront tous les éléments nécessaires à la finition et à l'étanchéité à l'air parfaite de leurs ouvrages.

Le présent lot prévoira tout particulièrement :

- Soins particuliers à la fixation d'éléments traversant la plâtrerie pour ne pas percer le pare-vapeur ou autre barrière d'étanchéité.
- Les blocs portes donnant sur des locaux non chauffés devront respecter une étanchéité à l'air compatible avec les objectifs à atteindre.
- La performance d'étanchéité à l'air, notée Q4Pasurf sera évaluée en mettant le bâtiment en dépression (ou en surpression) sous 50 Pascal, et devra être inférieure ou égale pour cette réalisation à **1.41 m3/(h.m²) en cas de mesure par échantillonnage, ou 1.7 m3/(h.m²) en cas de mesure globale.** (à confirmer avec l'étude thermique).

3.17 - ETUDES D'EXECUTION - DOE

Les plans guide donnant les dimensionnements sont donnés dans le présent dossier d'appel d'offres et seront complétés, à la charge de l'entreprise, par des plans d'exécution (plans d'atelier et de chantier) à fournir pendant le mois de préparation.

Tous compléments d'études ou de prestations des autres lots liés à une adaptation ou variante de l'entreprise seront à sa charge.

Les études d'exécution seront soumises à l'agrément du bureau de contrôle et de la maîtrise d'œuvre avant toute fabrication ou mise en œuvre.

Ces plans devront tenir compte de toutes les réservations, feuillures, etc. de tous les lots et faire également l'objet de vérification et validation par toutes les entreprises avant exécution.

Ils devront être fournis accompagnés des descentes de charge et calculs détaillés, pendant la période de préparation afin de pouvoir faire la synthèse avec les autres lots avant toute fabrication.

Selon RICT du bureau de contrôle

Après l'exécution des travaux du présent chapitre, l'entreprise fournira un dossier complet des ouvrages exécutés avec notamment :

- Les plans des ouvrages exécutés,
- Les notes de calculs et justifications éventuelles,
- Les P.V. d'essais et de contrôle,
- Les fiches et avis techniques des ouvrages et produits mis en œuvre,
- Ce dossier sera fourni en 3 exemplaires tirages papier et 1 exemplaire reproductible.
- Les plans seront fournis également sous forme d'un fichier AUTOCAD Version 2010 aux formats PDF et DWG.

Le dossier à remettre en fin d'opération « Dossiers des Ouvrages Exécutés » (DOE) comprend en majorité des documents établis en cours de chantier. L'élaboration de ce dossier ne nécessite donc pas un travail important de création de documents.

La prise de connaissance du présent chapitre dès le démarrage de l'intervention de l'entreprise, lui permettra de cibler au mieux les prestations qu'elles auront à effectuer pour la remise des DOE.

Le DOE fera l'objet d'une vérification afin d'être approuvé par le Maître d'œuvre.

Les documents non-conformes seront refusés aux entreprises qui devront procéder aux rectifications demandées et retourner un exemplaire rectifié pour un nouveau contrôle. Les documents devront être remis au Maître d'œuvre dans les délais maximum prévus au CCAP.

Les "vérificateurs"